

ARRETE N° 003578 MINFOPRA/SG/DDRHE/SDC/SCDB DU 05 JUIN 2018

Portant admission définitive des candidats des listes d'attente aux concours directs des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement de vingt (20) Infirmiers Principaux Spécialisés, session 2017.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2001/145 du 03 juillet 2001 portant Statut Particulier des fonctionnaires des corps de la Santé Publique ;

Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié Et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;

Vu l'arrêté n°004452/MINFOPRA du 03 octobre 2017 portant ouverture de concours directs pour le recrutement de personnels dans les corps des fonctionnaires de la Santé Publique, session 2017 ;

Vu l'arrêté n°000321/MINFOPRA du 16 février 2018 portant publication des résultats définitifs au concours des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement de personnels dans les corps des fonctionnaires de la Santé Publique, session 2017,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté porte admission définitive des candidats des listes d'attente aux concours directs des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement de vingt (20) Infirmiers Principaux Spécialisés, session 2017.

Article 2 : Sont sous réserve des aptitudes et conditions requises pour l'admission dans la fonction publique de l'État, notamment l'authentification et la validation des diplômes, déclarés définitivement admis aux concours directs des 25 et 26 novembre 2017 pour le recrutement de vingt (20) Infirmiers Principaux Spécialisés, session 2017, pour absence de candidatures dans l'option Sante de Reproduction et en application du nota bene (NB) de l'article 3 de l'arrêté n°004452/MINFOPRA du 03 octobre 2017 portant ouverture dudit concours, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite.

Il s'agit de :

- ANESTHESIE-REANIMATION

N°	Matricule	Noms et prénoms
1	DIPSR11	ENGA ESSAMA PIERRE CHRISTIAN
2	DIPSY16	DJATSA LADO FERNAND LANDRY

▪ SANTE MENTALE

Matricule Noms et prénoms

DIPSR10 NGUIMATSA JEAN PIERRE

▪ OPHTALMOLOGIE

N° Matricule Noms et prénoms

1 DIPSL05 TIDO MBIAPIAB ELVIS

2 DIPSL56 ZAMBO MINKO MARTHE ARIANE

Article 3: Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINPOSTEL
- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- TTES LES DEL. REG. /MINFOPRA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO.

Yaoundé, le _____

05 JUIN 2018
Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative



JOSEPH LE